



ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIÈRE 2025-2026

Dernière MAJ
Comité 24/06/2025

SAISON
2025-2026

AFFILIATION à la FFF - NOUVEAUX CLUBS

Dépôt d'une caution	150,00 €
---------------------	----------

ENGAGEMENTS DES EQUIPES

CHAMPIONNATS & CRITERIUM du DVOF

Catégorie U6-U7-U8-U9 (FA ou Futsal)	6,00 €
Catégorie U10/U11 (FA ou Futsal)	8,00 €
Catégorie U12/U13 (FA ou Futsal)	10,00 €
Catégorie U14/U15 Futsal	10,00 €
Catégorie U16 Futsal	10,00 €
Catégorie U15 F	10,00 €
Catégorie Séniors et U18F	12,00 €
Annulation de l'engagement après parution des calendriers (Tous championnats et critérium DVOF)	110,00 €

COUPES du DVOF

Coupe du Val-d'Oise SENIORS (y compris CDM, Anciens, Vétérans)	20,00 €
Coupe du Val-d'Oise FUTSAL	20,00 €
Coupe du Val-d'Oise JEUNES (U14, U15, U16 et U18)	18,00 €
Coupe du Comité SENIORS et ANCIENS	15,00 €
Coupe du Comité JEUNES (U12 - U14 - U16)	10,00 €
Coupe du Comité FUTSAL	15,00 €

Non-retour des trophées à la 1ère date butoir	50,00 €
Majoration amende si non-retour des trophées après dernière relance (+ coût d'achat du remplacement de la Coupe)	160 € 100,00 €



Terre de jeu & d'équilibre



ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIÈRE 2025-2026

FORFAITS

CHAMPIONNATS & CRITERIUM du DVOF (Dès U14 aux ANCIENS y compris FUTSAL)

1 ^{er} Forfait non avisé	30,00 €
2 ^{ème} Forfait non avisé	35,00 €
3 ^{ème} forfait non avisé	45,00 €

Forfait Général (L'amende du FG est due seulement si l'équipe est déclarée FG par la Commission avant le 3ème forfait de l'équipe)	110,00 €
L'ensemble des amendes infligées pour forfait ne peut pas dépasser le montant de l'amende du FG	

COUPES et autres CHALLENGES

	Avisé	Non avisé
Phase Elimatoire y compris FOOT ANIMATION	25,00 €	25,00 €
Phase Finale (A compter des 1/8 ^{ème})	60,00 €	115,00 €
Phase Finale (A compter des 1/4)	75,00 €	150,00 €
Phase Finale (A compter des 1/2)	100,00 €	200,00 €
Finale (forfait avisé ou non avisé) y compris FOOT ANIMATION	400,00 €	400,00 €

FOOT ANIMATION (FA) (G et F) Catégorie U10 à U13 y compris FUTSAL

1 ^{er} Forfait non avisé	15,00 €
2 ^{ème} Forfait non avisé	25,00 €
3 ^{ème} forfait non avisé	30,00 €

Forfait Général (L'amende du FG est due seulement si l'équipe est déclarée FG par la Commission avant le 3ème forfait de l'équipe)	50,00 €	70,00 €
L'ensemble des amendes infligées pour forfait ne peut pas dépasser le montant de l'amende du FG		

FOOT ANIMATION (FA) (G et F) Catégorie U6 à U8 compris FUTSAL

Forfait non avisé d'un club sur un plateau	50,00 €
--	---------



ibre

ANNEXE 2**ANNEXE FINANCIÈRE 2025-2026****FEUILLE DE MATCH ou de PLATEAU**

Non-utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) hors problème technique	100,00 €
Feuille de Match papier, feuille de plateau ou feuille de présence irrégulière	10,00 €
Etablissement Feuille de Match de complaisance	300,00 €
Fraude	300,00 €
Inscription sur la Feuille de Match d'un non-licencié (joueur ou personne non licenciée)	120,00 €
Inscription sur la Feuille de Match d'un licencié suspendu (par Match)	100,00 €
Inscription sur la Feuille de Match d'un licencié non admis à participer eu égard à son âge (ex : sur-classement non autorisé)	80,00 €
Inscription sur la Feuille de Match d'un délégué absent	50,00 €
Non-Envoi Feuille de Match après deux réclamations au club recevant	52,00 €
Non transmission des feuilles de présence des clubs visiteurs par le centre d'accueil après 2 relances	52,00 €
Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances	52,00 €
Non transmission de la feuille de la feuille de plateau (récapitulatif) du centre d'accueil après 2 relances	52,00 €

**ANNEXE 2****ANNEXE FINANCIÈRE 2025-2026****DISCIPLINE & REGLEMENTS****FRAIS DE DOSSIER & DE PROCEDURE**

Pour dépôt de réserves, réclamations et évocations	43,50 €
Club obtenant gain de cause (suite à réserve, ...) remboursé de	43,50 €
Pénalité au Club suite procédure (réserve...) recevable sur le fond	53,50 €
Appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes	64,00 €
Absence non excusée du Club appelant	125,00 €

OUVERTURE DE DOSSIER DISCIPLINAIRE

Par avertissement	8,00 €
Par exclusion et incident avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
Dossier mis en instruction (à la charge du/des clubs fautifs)	50,00 €
Appel auprès de la Commission Départementale d'Appel (club ou licencié)	125,00 €
Participation aux frais d'envoi lettre recommandée avec AR	5,00 €





ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIÈRE 2025-2026

AMENDES – PÉNALITÉS FINANCIÈRES

RENCONTRES

Demande de Dérogation (demande non conforme)	20,00 €
Match remis (Arrêté Municipal sans liste des matchs)	50,00 €
Pour match perdu par pénalité pour huis-clos non respecté	50,00 €
Pour abandon de terrain	150,00 €
Fraude	300,00 €
Absence du délégué club sur une catégorie couverte par un officiel	20,00 €

ABSENCE NON EXCUSEE

☞ d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H	50,00 €
☞ du club organisateur d'un plateau	100,00 €
☞ d'une personne devant une Commission (par personne)	20,00 €
☞ d'un club à la Journée Nationale des Débutants	-75,00 € 150,00 €

ABSENCE EXCUSEES

☞ moins de 5 jours avant un plateau entraînant une désorganisation	50,00 €
☞ d'un club à la Journée Nationale des Débutants	75,00 €

AUTRES

Pour absence de Rapport suite demande d'une Commission	30,00 €
Non récupération d'un trophée/une récompense à date butoir	20,00 €

AMENDES ET PÉNALITÉS FINANCIÈRES (Garçons ou Filles, y compris Futsal)

Licence manquante sur les toutes les rencontres officiels des catégories U6 à U13	10,00 €
---	---------

ANNEXE 2**ANNEXE FINANCIÈRE 2025-2026****STATUT DE L'ARBITRAGE****1^{ère} saison d'Infraction (par arbitre manquant)**

- | | |
|---|----------|
| ➤ pour les équipes en D1 | 120,00 € |
| ➤ pour les équipes des autres divisions, autres catégories et autres championnats (Régionaux ou Départementaux) | 30,00 € |

2^{ème} saison d'Infraction : (par arbitre manquant)

- | | |
|---|----------|
| ➤ pour les équipes en D1 | 240,00 € |
| ➤ pour les équipes des autres divisions, autres catégories et autres championnats (Régionaux ou Départementaux) | 60,00 € |

3^{ème} saison d'Infraction : (par arbitre manquant)

- | | |
|---|----------|
| ➤ pour les équipes en D1 | 360,00 € |
| ➤ pour les équipes des autres divisions, autres catégories et autres championnats (Régionaux ou Départementaux) | 90,00 € |

4^{ème} Saison d'Infraction : (par arbitre manquant)

- | | |
|---|----------|
| ➤ pour les équipes en D1 | 480,00 € |
| ➤ pour les équipes des autres divisions, autres catégories et autres championnats (Régionaux ou Départementaux) | 120,00 € |

L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen de sa situation au 31 janvier.

Au 1er juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème applicable.



ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIÈRE 2025-2026

INDEMNITÉS des OFFICIELS

Arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement , opérant pour le compte du DVOF sur les rencontres de Foot Libre et Futsal	
+ Indemnités de déplacement	48,50 €
+ Indemnité pour frais d'équipement et de documentation :	
➤ les Matches Séniors / Anciens / + 45 ans / CDM / U18	31,50 €
➤ les Matches U16	26,50 €
➤ les Matches U14 / + 55 ans	21,50 €
➤ les Matches U18 F / U15 F	21,50 €
➤ les Matches Futsal	5,50 €
Pour les délégués désignés officiellement , opérant pour le compte du DVOF sur les rencontres de Foot Libre et Futsal	
Indemnités de déplacement	48,50 €
Pour tout membre, opérant pour le compte de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives du DVOF	
➤ Remboursement des frais de déplacement	48,50 €
Pour tout membre, opérant pour le compte de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives du DVOF (au titre du FAFA)	
➤ Remboursement des frais de déplacement	25,00 €
Non-règlement d'un officiel désigné (par officiel)	50,00 €
Absence de délégué sur feuille de match (catégorie couverte par un officiel)	20,00 €





ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIÈRE 2025-2026

DIVERS

TOURNOIS

Homologation d'un tournoi Foot à 11 et supérieur à U13 (Gratuité pour les tournois Football Animation)

10,00 €

Défaut d'homologation d'un tournoi (par catégorie)

50,00 €

JOURNAL NUMERIQUE

Participation aux frais de conception des journaux numériques (« 95 Foot Officiel », « Le Mag Technique » et « Les cahiers féminins »)

30,00 €

ASSEMBLEE GENERALE du DISTRICT

Absence (même excusée) à l'Assemblée Générale du DVOF (par nombre de voix)

10,00 €

